

3- ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom).....
Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter
les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code de
commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et
usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à
l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au
déballage sans la déclaration préalable en en méconnaissance de cette
déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L.310-5 du code de
commerce).

Joindre une pièce d'identité du demandeur (copie)

4- Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

n° d'enregistrement :

Recommandé avec accusé de réception ⁽¹⁾

Remise contre récépissé ⁽¹⁾

⁽¹⁾ rayer la mention inutile

Observation :

.....

.....

.....